

# Biotech : Formaliser leurs relations « amicales »



---

Alain Decombe  
Avocat Associé  
Cabinet Archibald



# Les biotech ont besoin de partenaires pour se développer

---

- Les biotech ne peuvent agir seules : secteur contractualisé par nécessité
- Interdépendance des acteurs : un partenaire privilégié, les big pharma
- Des relations qui s'inscrivent dans la durée : allongement de la période de lancement d'un produit



# Formalisation des relations : quelques réflexes et idées simples

---

- Les contrats ne doivent pas constituer le domaine réservé des juristes
- S'organiser pour mieux négocier
- Le contrat, outil de développement



# Formalisation des relations : quelques réflexes et idées simples

---

- Attention aux écrits
- Eviter la complexité
- Tout ne s'arrête pas à la conclusion des contrats



# Le rôle de l'avocat : savoir s'entourer

---

- Pourquoi recourir à un conseil?
- A quel moment?
- Comment le choisir?
- Comment travailler avec lui?



# Les enseignements clés

---

- Etre vigilant lors de la phase pré-contractuelle : attention aux écrits
- Rechercher des accords simples, équilibrés et proches de la réalité opérationnelle
- Le contrat ne doit pas constituer un frein au développement
- Savoir gérer le suivi du contrat dans le temps
- Faire de son conseil le «deuxième» partenaire



# Contact

---

- Archibald  
136 avenue Charles de Gaulle  
92207 Neuilly-sur-Seine Cedex  
Tel. : 01.55.61.10.10
  
- Contact : Alain Decombe  
Tel. : 01.55.61.10.43  
E-mail : [alain.decombe@archibald.ey.com](mailto:alain.decombe@archibald.ey.com)